

Commune de FEUGUEROLLES-BULLY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 03 mars 2025, le maire de la commune de FEUGUEROLLES-BULLY a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) de Normandie a rendu un avis conforme, joint au dossier d'enquête indiquant qu'il n'était pas nécessaire de soumettre la procédure à une évaluation environnementale. L'enquête publique se déroulera pour une durée de 31 jours consécutifs :

du lundi 31 mars 2025 (9h) au mercredi 30 avril 2025 inclus (12h).

Le projet de modification de droit commun n°1 porte sur :

- 1) La modification du règlement graphique en vue :
 - a. De permettre l'ouverture à l'urbanisation de zones 2AU ;
 - b. De créer et/ou d'ajuster les emplacements réservés ;
 - c. De compléter l'identification des éléments remarquables du paysage (haies, chemins, mares, etc...) et des espaces boisés classés ;
 - d. De corriger une erreur matérielle ;
 - e. D'ajuster à la marge les limites de certains secteurs au bénéfice de la zone N et/ou A
- 2) La modification de quelques points du règlement écrit.

La Commune de FEUGUEROLLES-BULLY est la personne publique responsable du projet de modification du PLU. Les coordonnées auxquelles des informations peuvent être demandées sont les suivantes :

Mairie de Feugueroles-Bully - 6 route de Caen - 14 320 FEUGUEROLLES-BULLY

Monsieur ROBILLARD, maire, est la personne à contacter contact@feugueroles-bully.fr ou 02 31 26 92 89

M. Alain BOUGRAT, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par Madame la Présidente du Tribunal Administratif et Monsieur VIDEAU Christian en qualité de suppléant.

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de FEUGUEROLLES-BULLY les :

- LUNDI 31 MARS 2025 de 9H30 à 11H30
- SAMEDI 19 AVRIL 2025 DE 9H30 à 11H30
- VENDREDI 25 AVRIL 2025 de 17H à 19H
- LUNDI 28 AVRIL 2025 de 9H30 à 11H30

Le dossier d'enquête au format papier est consultable au siège de l'enquête publique : Mairie de FEUGUEROLLES-BULLY – 6 route de Caen - 14 320 FEUGUEROLLES-BULLY, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

De même, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête est également consultable en format numérique :

- Sur le site internet de la commune : www.feugueroles-bully.fr
- Sur le site du registre dématérialisé : www.registre-dematerialise.fr/6082
- Via la mise à disposition d'un poste informatique à la Mairie de FEUGUEROLLES-BULLY pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête.

Le public pourra également adresser ses observations par courrier à Monsieur le Commissaire Enquêteur au siège de la Mairie de FEUGUEROLLES-BULLY – 6 route de Caen - 14 320 FEUGUEROLLES-BULLY.

Le public pourra déposer ses observations par voie électronique, durant la période d'enquête indiquée à l'article 1 par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-6082@registre-dematerialise.fr ou directement sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : www.registre-dematerialise.fr/6082

Les observations et propositions du public, transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur, sont consultables au siège de l'enquête publique.

Les courriels seront eux rattachés au registre d'enquête dématérialisé et mis en ligne à l'adresse suivante : www.registre-dematerialise.fr/6082

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Trente jours après la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de la Commune de FEUGUEROLLES-BULLY les registres d'enquête et leurs pièces annexes, accompagnés du rapport et de ses conclusions motivées et de ses avis. A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur durant un an à compter de la clôture de l'enquête, en Mairie de FEUGUEROLLES-BULLY ainsi que sur le site internet de la mairie.

A l'issue de l'enquête publique, la modification du PLU de la commune de FEUGUEROLLES-BULLY, éventuellement modifiée pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.